Département de la Meuse

République Française
COMMUNE DE SAUVIGNY

| | |
|---|---|
| **Nombre de membres en exercice:** 11 | **Séance du 15 mars 2024** |
| | L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de |
| **Présents :** 9 | **Sont présents:** Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Romain HENRY, Amandine MORLOT, Jérôme PRIN, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, |
| **Votants:** 9 | Tom GENIN |
| | **Excuses:** Patrick HURNI, Béatrice MERCIER |
| | **Secrétaire de séance:** Monique BONAFINI |

Objet : Procès verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2023
Le procès verbal de la séance du 30 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Objet: Bail de Chasse - 2024_DE_001
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le locataire du bail de chasse, M Daniel LANGARD, est décédé.

- Vu l'article 41 du bail de chasse stipulant qu'en cas de décès du locataire, les héritiers de celui-ci en priorité peuvent demander le transfert du bail à leur profit.

- Vu la demande de transfert par M Nicolas LANGARD (fils du locataire décédé) à son profit, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert du bail au profit du demandeur pour la durée restant à couvrir soit 6 années se terminant le 31 mars 2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette demande à l'unanimité.

Objet: Prolongation du plan d'aménagement de la forêt - 2024_DE_002
Monsieur le Maire rappel aux membres du Conseil Municipal que le plan d'aménagement de la forêt est arrivé à terme en 2023, il n'est pas proposé d'en refaire un à long terme sur 15 ans. Ainsi, l'ONF propose, au vu de l'état sanitaire des forêts (après tempête, sécheresse, dégâts de gibier...), de prolonger celui-ci de 4 ans, car il est préférable d'attendre pour voir la réaction de la forêt à ces aléas avant de se prononcer sur un aménagement à plus long terme.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition faite par l'ONF à l'unanimité.

Objet: Programme travaux ONF - 2024_DE_003
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de programme de travaux faite par l'ONF.
Ainsi, l'ONF propose l'entretien par broyage des cloisonnements des coupes 5 - 6 - 18 et 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition faite par l'ONF.
Objet: Complément de la délibération n°2023-054 pour le référent déontologue - 2024_DE_004

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que bon nombre de communes ont pris des délibérations incomplètes concernant la nomination d'un référent déontologue.

Ainsi, il y a lieu de compléter la délibération n°2023-054, en ajoutant :

- La durée de fonction du référent qui sera celle de la durée du mandat du Conseil Municipal actuellement en cours.
- La modalité de saisine du référent sera faite par courriel ou courrier.
- Le compte-rendu de l'avis sera fait sous forme écrite dans un délai de 15 jours après saisie de l'élu.
- La commune poura mettre un bureau à disposition du référent ainsi que du matériel informatique.

- Le référent percevra une vacation de 80 euros minimum par dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Muncipal accepte cette proposition de complément à la délibération n°2023-054, à l'unanimité.

Objet: Mise en non-valeur sur le budget eau 2024 - 2024_DE_005
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande faite par la trésorerie, pour la mise en non valeur de la somme de 151.60 € sur le budget eau concernant des dettes devenues irrécouvrables.
Monsieur le Maire propose également de fermer le branchement d'eau d'une personne non solvable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en non-valeur d'une somme de 151.60 € sur le budget eau.

Objet: Subvention ADMR - 2024_DE_006
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'ADMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer à l'ADMR une subvention d'un montant de 400 € et de l'inscrire sur le budget communale 2024.

Objet: Choix de la mission SPS pour les travaux de rénovation de la mairie - 2024_DE_007
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un coordinateur de chantier et de sécurité pour le suivi des travaux de rénovation de la mairie, sur les trois entreprises qui ont été sollicitées, une seule a répondu :IMMODIAGCONSEILS dont le siège social se trouve à Morizécourt (88), le montant de son devis s'élève à la somme de quatre mille deux cent cinquante-cinq euros et vingt centimes TTC (4 255.20 € TTC).

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Objet: Choix de l'entreprise pour le diagnostic amiante et plomb - 2024_DE_008
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise de diagnostic plomb et amiante avant d'entamer les travaux de rénovation de la mairie. Ainsi, plusieurs entreprises ont été contactées, deux entreprises ont été sollicités, celles-ci ont répondu : la SARL IMMODIAGCONSEILS dont le siège social se trouve à Morizécourt (88) a fait un devis dont le montant s'élève à la somme de Sept cent vingt euros TTC (720 € TTC) hors analyses, et la société DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DE LORRAINE dont le siège social se trouve à Colombey aux Belles (54) a fait un devis dont le montant s'élève à la somme de Mille trois cent cinquante euros TTC (1 350 € TTC) hors analyses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir le devis le moins cher soit celui de la SARL IMMODIAGCONSEILS.

Divers :
Devis horloge de l'église :
Suite au dernier entretien des cloches, il a été constaté le mauvais état du boitier de commande de l'horloge et des cloches. L'entreprise CHRETIEN a proposé un devis pour le changement de celui-ci s'élevant à Trois mil huit cent vingt-huit euros (3 828 € TTC).
Le Conseil Municipal décide d'attendre afin d'étudier le problème.

Voirie :
Suite à la demande d'un habitant pour la pose d'un miroir en bas de la Voie de Diabry afin d'améliorer la visibilité, le Conseil Municipal décide d'acquérir et de la pose d'un miroir.

Séance levée à 22h15.